

Emission réservée aux administrateurs en fonction de bons de souscription d'actions ODIOT SA

Paris le 9 mars 2026 à 18h30

ODIOT SA (Euronext Access, FR0014010DV3 – MLODT) annonce l'investissement des administrateurs en fonction dans des bons de souscription d'actions.

Pour rappel, l'assemblée générale mixte des actionnaires du 22 mai 2025 avait, dans sa huitième résolution, délégué sa compétence au conseil d'administration pour décider l'émission, au profit des administrateurs en fonction, de bons de souscription d'actions de la société. L'assemblée générale avait déterminé les caractéristiques de ces bons de souscriptions et notamment leurs prix (i) de souscription, au moins égal à 10% du cours de clôture de l'action de la société sur le marché Euronext Access (ou tout autre marché en cas de transfert) à la veille de la date de la décision du conseil d'administration et (ii) d'exercice, au moins égal à 110% du cours de clôture du titre de la Société sur le marché Euronext Access (ou tout autre marché en cas de transfert) à la veille de la date de la décision du conseil d'administration.

Faisant usage de cette délégation, le conseil d'administration de la société, lors de sa réunion du 27 février 2026, a décidé du principe de l'émission d'un maximum de 52 650 BSA au prix de souscription de 3,60 € et au prix d'exercice de 39,60 €. La période de souscription à ces BSA s'étendait du 27 février 2026 au 6 mars 2026.

Le conseil d'administration de la société, lors de sa réunion du 9 mars 2026, a constaté la souscription à l'ensemble des 52 650 BSA par 3 administrateurs de la société. Ces BSA donneront droit aux administrateurs de souscrire à un maximum de 52 650 actions nouvelles de la société pendant une durée de 5 ans à compter du 9 mars 2026, et pour un prix de 39,60 €.

Cette émission montre la confiance des administrateurs dans le renouveau de la société ODIOT, qui ont investis près de 190 000 € dans l'acquisition de ces BSA, et pourront investir plus de 2 000 000 € dans l'acquisition des actions attachées.

L'ensemble des caractéristiques de ces BSA peuvent être consultées en annexe du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 février 2026, disponible sur le site internet de la société à cette adresse : <https://www.odiotholding.com/investor-relations>

A propos de ODIOT SA

Odiot SA est l'une des plus anciennes et des plus prestigieuses maisons françaises d'orfèvrerie, fondée en 1690. Figure majeure des XVIIIe et XIXe siècles, elle fut fournisseur des familles royales ainsi que de l'Empereur Napoléon I^{er}. Reconnue pour son savoir-faire exceptionnel, la Maison crée des pièces d'orfèvrerie et des couverts d'exception en argent massif et en vermeil, perpétuant un artisanat d'excellence transmis depuis plus de trois siècles. ODIOT SA détient également les marques Tétard Frères, Biennais et Rouge Pullon, complétant son positionnement dans les métiers de la haute orfèvrerie et les services associés. Odiot et Rouge Pullon sont labellisées Entreprise du Patrimoine Vivant®.

Contact relations investisseurs : investors@odiotholding.com

Relations presse : odiotholding@aelium.fr

ODIOT SA (Euronext Access, FR0014010DV3 – MLODT) www.odiotholding.com